

Membres en exercice	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

COMMUNE DE MARVAL

Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal du

24 avril 2026

Délibération n° 24/2026

portant sur le vote du budget primitif 2026

Budget Principal

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 24 avril 2026 à 20h, selon convocation en date du 16 avril 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Vicky PRECIGOUT étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT – Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLANT – Anne Louise LAURENT – Édith LÉGER – Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT

Représentée : Marie LINET par Dominique BERTRAND

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le budget communal est voté en nomenclature M 57 et précise qu'un nouveau dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits. Il permet à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026.

Le budget total 2026 s'équilibre comme suit :

- Section fonctionnement : 1 057 041.00 €
- Section investissement : 777 213.15 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2026 de la Commune de MARVAL,

Au vu de la présentation globale du budget,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'ensemble du budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Arrête et approuve le budget primitif 2026 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 507 041.00 €	1 507 041.00 €
INVESTISSEMENT	777 213.15 €	777 213.15 €
TOTAL	2 284 254.15 €	2 284 254.15 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à la somme de 666 471.62 €.

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à la somme de 1 133 010.05 €.

Le déficit d'investissement reporté s'élève à la somme de 100 323.52 €.

Le montant de l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » s'élève à la somme de 100 323.53 € (besoin de financement) ;

- Vote le budget 2026 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Fait à MARVAL, le 24 avril 2026

Vicky PRECIGOUT,
Secrétaire de séance

Régis de SOLMS,
Maire

